



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centres de lutte contre le cancer

Question écrite n° 52156

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les préoccupations manifestées par un certain nombre de fédérations et d'unions hospitalières concernant le remboursement des médicaments utilisés pour le traitement du cancer dans le secteur hospitalier privé sous objectif quantifié national. En effet, rappelant que ces remboursements n'interviennent qu'à condition que le malade soit pris en charge en ambulatoire, elles déplorent la limitation du nombre d'autorisations accordées à cet effet. Il la remercie de bien vouloir lui faire part des mesures qu'elle entend prendre dans ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52156

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2000, page 5876